

# LE MESSENGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest.

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air, Nantes

**Union Régionale**  
des  
**Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest**  
Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

## Souscription Confédérale 1926

### Pourquoi cette souscription ?

Pour l'avenir et l'extension de la C.F.T.C. ;

Pour intensifier notre propagande parmi les travailleurs ;

Pour que le syndicalisme chrétien barre la route au communisme ;

Pour que nos organisations continuent à s'opposer à la lutte des classes.

Amis, Employés, Syndiqués, etc..., souscrivez tous, faites souscrire autour de vous.

P. S. — Des listes de souscription sont à la disposition de tous ceux qui voudront nous aider.

## Elections prud'homales en 1926

Nous rappelons qu'en novembre 1926 doit avoir lieu le renouvellement de la moitié des Conseillers prud'hommes.

Pour que nos candidats aient le succès il faut voter et pour voter il faut être inscrit sur les listes professionnelles.

Nous recommandons donc à tous nos syndiqués, à tous les Employés des deux sexes, ainsi qu'à tous les Ouvriers et Ouvrières, 1<sup>o</sup> de vérifier s'ils sont inscrits ; 2<sup>o</sup> s'ils ne le sont pas de le faire sans aucun retard.

Ainsi qu'on a pu le voir, les affiches apposées en Ville rappellent à tous les travailleurs qu'ils ont du 1<sup>er</sup> au 20 avril, pour s'assurer s'ils sont inscrits, ou le faire s'ils ne le sont pas.

Conditions à remplir pour obtenir l'inscription sur les listes :

1<sup>o</sup> pour les hommes, être âgés de 25 ans et inscrits sur les listes politiques ;

2<sup>o</sup> pour les Dames, avoir 25 ans, demander au commissaire de police de son canton, un certificat de résidence et un certificat du patron qui vous occupe si vous avez plus d'un an de présence, les deux pièces à déposer à la Mairie (bureau des élections), ou au siège de son Syndicat avant le 15 avril, dernier délai. Passé la date du 20 avril, aucune inscription n'est reçue.

Il est de toute importance, si l'on ne veut pas avoir de regrets au moment des élections, de se mettre en règle immédiatement.

En parler autour de soi afin d'engager ses amis à le faire également. Tous renseignements seront donnés aux différentes permanences.

**Confédération Française**  
**des Travailleurs Chrétiens**  
5, Rue Cadet, Paris (9<sup>e</sup>)

## La question financière

Il n'est pas possible que les travailleurs français se désintéressent d'une question aussi importante, pour l'avenir du pays et pour la stabilisation économique du mon-

de, que celle de notre rétablissement financier.

Non seulement ce rétablissement serait rendu impossible si le travail, élément indispensable de la production, n'y apportait son contingent d'efforts ; mais il serait injuste, alors qu'on fait appel au concours et aux suggestions de certains éléments de la production, qu'on délaissât systématiquement les avis de cette catégorie de citoyens que sont les travailleurs et sur qui l'impôt, après une suite de cascades qui s'amplifient en tombant, s'étend définitivement.

Nous n'aurons pas l'outrecuidance d'indiquer au Ministre des Finances et au Parlement les moyens qu'ils doivent employer pour rétablir notre situation. Nous laissons cette prétention à la C.G.T. qui, hier encore, prônait et organisait le refus de l'impôt sur les salaires, et qui, aujourd'hui, avec un zèle de nouvelle convertie, prodigue les trésors de sa sagesse récente et de son expérience sans doute avertie.

A chacun son métier ! Au Ministre des Finances et au Parlement de trouver les impôts, justes bien que lourds, dont notre budget et notre trésorerie ont besoin. A nous de faire l'effort de production et d'économie nécessaire pour qu'ils puissent être payés.

Mais, pour que ces impôts soient à la fois le plus justes, le plus productifs et le moins lourds, il nous paraît indispensable que l'on ne retombe point dans certaines erreurs de principe qui, depuis la fin de la guerre, rendent presque inutiles les efforts des argentiers de notre République.

Et tout d'abord, qu'on supprime les fermiers généraux. Ne sursautez pas ; nous ne sommes pas en 1789, mais c'est tout comme ! Car on a rétabli cette institution d'autrefois et, comme nos ministres des finances et nos parlementaires sont gens de ressources, ils l'ont quelque peu perfectionnée et démocratisée. Au lieu des quelque cinq fermiers généraux qui approvisionnaient (!) nos finances au XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est aujourd'hui par milliers et même par centaines de milliers qu'on les compte.

L'Etat n'a-t-il pas, en effet, délégué à tout commerçant ou industriel le soin de percevoir certains impôts, celui sur le chiffre d'affaires entre autres ? C'est une solution commode sans doute, mais les solutions faciles ne sont pas toujours les meilleures. Et celle-ci constitue, au point de vue fiscal, une erreur profonde et un danger certain.

Il ne s'agit pas, en l'espèce de prendre part à la dispute entre les partisans de l'impôt direct et de l'impôt indirect. Il s'agit de savoir si l'Etat peut impunément déléguer le pouvoir de percevoir l'impôt à de simples citoyens, vis-à-vis desquels, il n'a aucune autorité directe ni aucune possibilité de surveillance administrative.

Que l'Etat ait à son service des fonctionnaires spéciaux chargés de cette tâche ; c'est la règle logique. Sans doute il doit les payer, et les payer de telle sorte qu'ils puissent vivre honorablement et qu'ils ne soient pas tentés par les sommes parfois énormes dont ils sont dépositaires.

Si l'Etat sait ce qu'il lui en coûte, il sait aussi ce qu'il perçoit réellement, il sait surtout ce que paie réellement le contribuable.

Mais, pour que ces impôts soient à la fois le plus justes, le plus productifs et le moins lourds, il nous paraît indispensable que l'on ne retombe point dans certaines erreurs de principe qui, depuis la fin de la guerre, rendent presque inutiles les efforts des argentiers de notre République.

Et le citoyen paie plus, beaucoup plus que ne reçoit l'Etat. Car les collecteurs,

qui sont hommes d'affaires avisés, savent récupérer le coût de leur peine et le risque des augmentations rétroactives ou futures, en ajoutant à leur prix de revient un pourcentage très supérieur à celui de l'impôt lui-même.

Et de tout cela personne n'est satisfait. Les collecteurs se figurent aisément qu'ils ont payé l'impôt alors qu'ils n'ont fait que le percevoir, et ils exagèrent ainsi singulièrement leur mérite et leurs exigences. Les contribuables s'étonnent qu'on ait si peu fait avec l'argent qu'ils ont déboursé, et ils crient à la dilapidation. Et l'Etat s'étonne que les citoyens crient si fort après avoir payé si peu.

On n'a pas seulement rétabli les fermiers de l'impôt on a aussi institué les fermiers généraux du crédit public. Alors que dans un Etat bien organisé, les banques doivent avoir pour mission d'être des collecteurs de la richesse nationale, afin de la mettre au service de la production où elle se revivifie et se multiplie sans cesse, on a fait d'elles les antichambres de la Trésorerie, les canaux de drainage qui déversent sans mesure cette richesse dans le gouffre d'une dette improductive. De telle sorte que, non seulement le flot de cette richesse est dispersé, mais qu'encre la source en est tarie puisqu'on prive ainsi la production de sa sève fécondante.

Sans doute, les nécessités de la défense nationale et les règlements d'après-guerre ont paru imposer momentanément cette solution. Mais quelque paresse d'esprit du Parlement et quelque faiblesse de volonté des gouvernements ne l'ont-ils pas prolongée plus longtemps qu'il n'eût fallu ?

Parce qu'on les a rendus nécessaires, les fermiers généraux n'ont-ils pas pris, aujourd'hui comme autrefois, dans les voies politiques, le haut du pavé. Or, il n'est pas bon pour un gouvernement d'être l'obligé de qui que ce soit et le gouvernement est aujourd'hui l'obligé de trop de gens.

Que l'Etat supprime donc ces intermédiaires inutiles et les laisse à leur fonction normale, et il sera bientôt agréablement étonné des facultés contributives nouvelles qui se révéleront.

Une autre erreur, et qui n'est pas nouvelle non plus, est de laisser ignorer au public l'étendue de la crise et surtout la longueur et l'intensité de l'effort qu'il faudra accomplir pour la conjurer. Nous en revenons aux pires bourrages de crânes que nous ayons connus depuis 1914 : à la guerre de six mois, à la percée de demain, au fameux « le boche paiera ». On laisse croire au Français moyen que l'ingéniosité d'un ministre des finances ou la faculté d'improvisation d'un parlementaire trouvera le remède que tout le monde attend ; on veut bien faire des sacrifices mais volontaires seulement, et l'on compte sur le hasard d'une élection pour amener au Parlement et au pouvoir l'homme providentiel, fût-il M. Tardieu, qui rétablira nos affaires sans qu'il en coûte rien à personne.

Qu'on en finisse, une fois pour toutes, avec ces tromperies indignes d'un grand peuple, sans quoi il faudra bien lui avouer quelque jour que le front va de la Somme aux Vosges !

Chacun dut-il reconnaître ses erreurs, qu'on ait le courage de dire à la France où elle en est ; qu'on lui présente une situation honnêtement établie, fût-elle mauvaise, et non un bilan sophistiqué où des postes importants sont portés trop aisément « Pour mémoire » — une mémoire

un peu trop courte. Qu'on l'habitue à l'idée d'une longue discipline et d'un sacrifice prolongé, et que chaque citoyen ne cherche pas ailleurs que dans l'accomplissement de son devoir personnel, le secret du salut de tous.

Et alors que tout le monde paie et qu'on n'admette pas, tant que nous serons en état de mobilisation financière, que qui que ce soit déserte.

M. Doumer a eu, dans l'exposé des motifs de son projet financier, de très nobles et de très fortes paroles sur le crime que commettent ceux qui se rendent coupables de désertion fiscale.

Mais pourquoi admet-il que presque chaque jour, en sa présence, à la Tribune du Parlement, des députés et sénateurs de toute opinion trouvent à la fraude fiscale des raisons, sinon des excuses ?

Quand nous étions au front, on ne demandait pas tant d'explications à ceux qui avaient déserté leur poste de combat. Pour eux c'était presque toujours la mort sans phrase. Et Dieu sait cependant que certains d'entre eux auraient pu trouver quelque excuse à leur défaillance !

Il est cependant moins pénible de se priver de quelque luxe, de quelque commodité, de quelque jouissance, que d'offrir ses pieds à la boue et sa poitrine ou son front aux balles.

Qu'on frappe donc sans pitié, fût-ce de la mort civique, ceux qui se refuseront à accomplir leur devoir.

Nous avons été de ceux qui, au jour où la patrie a exigé l'impôt du sang, n'ont pas réclamé cette exonération qu'était alors le retour à l'arrière. Nous avons été de ceux qui, lorsque le pays a réclamé de nous l'impôt sur un salaire à peine suffisant, ont payé encore. Nous serons de ceux qui, en grognant ou en chantant, paieront toujours.

Mais nous avons le droit d'exiger que tout le monde en fasse autant, car, comme nous le disions aux jours terribles d'il y a dix ans : « C'est fini de blaguer maintenant ! »

J. ZIRNHELD.

## Vers l'Organisation Corporative

Les Syndicats chrétiens qui essayent de réaliser sur le terrain professionnel les doctrines catholiques sociales ont toujours été des partisans convaincus de l'organisation corporative. Ils ont eu souvent le regret de ne pas rencontrer du côté patronal les mêmes dispositions.

En ce qui concerne du moins les groupements professionnels d'esprit catholique, les relations sont heureusement plus faciles. Avant la guerre déjà, des réunions de commissions mixtes avaient eu lieu entre les syndicats patronaux des Unions fédérales professionnelles de catholiques d'une part, et les syndicats de travailleurs chrétiens des professions correspondantes. Depuis quelques semaines, une commission paritaire met en contact les représentants des syndicats patronaux affiliés à la nouvelle Confédération Française des professions et les groupements de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

Cette Commission est composée de douze patrons et de douze employés et ouvriers. Chaque séance sera alternativement présidée par un employeur et un employé. Les travaux de la Commission seront orientés vers des résultats prati-

VISITEZ A NANTES  
LES  
GRANDS MAGASINS

# DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS  
ET  
LE MEILLEUR MARCHÉ

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

Georges GANUCHAUD & Fils

ques, soit l'adoption de textes pouvant passer dans le domaine législatif, soit la création d'organismes corporatifs.

## Union Régionale des

Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

### Convocation

Du Bureau de l'Union régionale, le deuxième mardi, 13 avril, à 19 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

## 3<sup>e</sup> CONGRÈS

de l'Union Régionale des Syndicats  
de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest  
des samedi 13 et dimanche 14 février

A POITIERS

EXTRAIT DU RAPPORT

LU PAR GUSTAVE PRESSENSÉ

**Fondation de l'U. R. de l'O.** — Fondée le 10 mai 1923, l'U. R. comprenant les départements de Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Vienne et Vendée, comptait 18 Syndicats et 1.790 membres. Au 31 janvier 1926, elle compte 31 Syndicats et 2.650 membres, et compte sur la fondation prochaine de nouveaux Syndicats à Nantes, Poitiers, Châtelleraut, Saint-Malo-de-Guersac, La Chapelle-des-Marais, Montoir, etc. Le département des Deux-Sèvres, va, nous l'espérons, commencer à s'organiser prochainement.

**Recrutement.** — En augmentation un peu partout malgré quelques démissions.

**Placement.** — Service intéressant et très important, en honneur partout, plus particulièrement chez les dames et employés hommes, mais pas ou peu apprécié par les ouvriers.

**Action professionnelle. — Salaires.** — Par l'entremise de nos organisations syndicales, des augmentations de salaires ont été obtenues un peu partout, plus particulièrement dans les villes importantes. A Nantes, une Commission des salaires, composée des Syndicats d'employés et dames employées (C. F. T. C.), et du Syndicat des deux sexes (C. G. T.), a fonctionné jusqu'en octobre.

Par l'entremise de nos Syndicats, des résultats très satisfaisants ont été obtenus à Angers, Poitiers, Saint-Nazaire, Indret, etc.

**Semaine anglaise.** — Après deux années de démarches, avons obtenu, à Nantes, la semaine anglaise dans les commerces de tissus et mercerie en gros pour juin, juillet, août et septembre.

**Loi du 29 décembre 23 (fermeture des magasins le dimanche).** — Un accord a été signé à Nantes entre les différents Syndicats pour la chapellerie. N'avons pas encore réussi pour l'horlogerie et la bijouterie. Entamons des démarches pour la librairie-papeterie.

Des démarches semblables ont été faites à Poitiers, qui a obtenu des résultats pour l'horlogerie et la bijouterie ; à Angers et à Saint-Nazaire.

**Grève de la Banque.** — Nos différents Syndicats d'employés de Nantes, Angers, Poitiers et Cholet ont pris part à la grève de la banque et pour la plupart, l'on mené jusqu'au bout, montrant ainsi ce que pouvaient faire les employés.

**Elections en 1925.** — Au cours de 1925, notre U. R. a eu le plaisir d'enregistrer de réels succès.

### Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs  
ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

THÉOPHILE GUILLON

où vous trouverez le plus grand choix  
DEMANDEZ et aux meilleures conditions

La "FINE-BRETAGNE"

La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin  
Téléphone 8.97

Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air

1<sup>o</sup> A Saint-Nazaire, notre camarade Guillemot, président du Syndicat des employés, est élu, par 115 voix sur 177 inscrits et 145 votants, délégué dans des services administratifs et techniques de la direction des Chantiers de Saint-Nazaire.

2<sup>o</sup> A Nantes, sont élus à la Commission locale de l'enseignement technique, nos camarades Gustave Pressensé et Paul Foulon, qui obtiennent au 1<sup>er</sup> tour 447 voix contre 416 aux cégétistes ; au 2<sup>e</sup> tour, 568 voix contre 381 aux cégétistes, soit une majorité de 187 voix.

3<sup>o</sup> A Poitiers, aux élections prud'homales, création d'une section du commerce, sur 4 candidats présentés, 3 ont été élus avec un gain très appréciable sur les cégétistes entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> tour.

Enfin, à Poitiers, Deveaud est élu membre du Comité départemental et de la Commission permanente de l'enseignement. A Nantes, Gustave Pressensé est élu membre du Comité départemental de l'enseignement technique.

**Cours professionnels.** — En honneur dans la plupart de nos Syndicats à Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Cholet, Saumur, Poitiers, Châtelleraut, etc., comprenant : français, arithmétique, comptabilité, sténo-dactylo, anglais, modes, couture, coupe, ménage, etc.; dessin d'ameublement à Nantes ; de mathématiques, mécanique appliquée, dessin industriel (coques et machines), comptabilité pratique, à Saint-Nazaire.

**Cercles d'études.** — Très en honneur et particulièrement suivis chez les dames à Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Cholet, Saumur, Poitiers et Châtelleraut.

Ils semblent moins utiles chez les hommes, et c'est là une grave erreur. A Nantes, nous pouvons arriver, à certains jours, à faire des réunions d'études intersyndicales.

**Conférences.** — Durant le cours de l'année, des conférences ont été faites à Indret, par Ch. Bernard (secrétaire général de l'Union de Bretagne) ;

A Châtelleraut, par Mlle Gatteblé, de l'Union de l'Abbaye, et Deveaud, président de l'Union de Poitiers ;

A Saint-Nazaire, Méan et Trignac, par Mlle Danguy, secrétaire de l'Union de la rue de Sèze ;

A Angers, par Marcel Poimboeuf, secrétaire général de la Fédération des employés ;

A Nantes, par Mlle Graff, secrétaire générale de l'Union de l'Abbaye ;

A la Roche-sur-Yon, par Grimault, secrétaire général des cheminots de l'Etat ;

à Rennes, Ch. Bernard et G. Pressensé ;

A Nantes, dans 4 patronages, par G. Pressensé.

**Représentation aux différentes Commissions.** — Aux Conseils de prud'hommes : à Nantes (1), à Poitiers (3).

Aux Commissions locales et Comités départementaux de l'enseignement technique à Nantes (2), Poitiers (1).

A la Chambre des Métiers à Angers (1).

Aux Commissions du coût de la vie, à Angers et Poitiers.

Aux Pupilles de la Nation, à Poitiers.

**Services divers.** — En plus des services et Commissions créées au sein des Syndicats de l'U. R. de l'O., nous y voyons : Services d'achats en commun à Nantes et Poitiers ; coopération, à Nantes, Saint-Nazaire, Poitiers, Châtelleraut ; mutualité, à Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Cholet, Poitiers ; Société coopérative d'habitations salubres et à bon marché à Nantes ; Caisse rurale des syndiqués chrétiens à Nantes ; bibliothèques, pour la plupart très bien garnies, à Nantes, Saint-Nazaire, Indret, Angers, Poitiers, Châtelleraut.

Œuvre du trousseau, très appréciée à Angers, Saumur et Cholet.

Œuvre de dotation de la jeune fille à Saumur.

**Fêtes, vacances.** — Des fêtes sont organisées, un peu partout, en vue de participer aux frais de vacances à la mer ou à la campagne, ou encore de promenades syndicales. C'est ainsi que cela se fait à Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Cholet, Poitiers.

**Journaux.** — L'Union Régionale possède deux organes : *Le Messenger Syndical*, organe officiel de l'U. R. ; *La Vie Syndicale*, organe des Syndicats Poitevins.

**Participation de l'U. R. aux Congrès, Comité et divers.** — L'Union est représentée à toutes les réunions du Comité national, aux Congrès de la C. F. T. C., aux semaines d'études syndicales, en un mot participe à la vie active de la C. F. T. C.

**Conseil de l'U. R.** — Une réunion très importante et fort intéressante où 48 délégués sur 50 étaient présents, a eu lieu le 29 novembre 1925.

**Jeunesse syndicaliste.** — A Indret, une section de Jeunesse syndicaliste a été créée en 1925 en vue du recrutement parmi les jeunes. 13 sont déjà inscrits. Bonne initiative à étudier.

### PROJETS POUR 1926

1. Recrutement, intensification par la propagande ;

2. Associations interprofessionnelles en vue de la création de Syndicats nouveaux ;

3. Action syndicale plus énergique et rationnelle ;

4. Création de Commissions d'études, là où il n'en existe pas, ainsi que de cours professionnels ;

5. Participation en plus grand nombre des Syndicats et des syndiqués aux Congrès de la C. F. T. C. et de l'U. R. ;

6. Placements plus importants par des permanences bien organisées, régulières, et par des contacts fréquents avec le patronat pour obtenir des emplois ;

7. Pour Saint-Nazaire : démarches en vue de la création d'une section prud'homale du commerce, et organisation du vote pour la Commission locale d'enseignement technique ;

8. Entrée des militants syndicalistes dans tous les Comités ou groupements catholiques où nous pouvons être invités ; il y a là beaucoup à faire pour notre recrutement, nous faire connaître et apprécier ;

9. Visites annuelles, ou même plus fréquentes, si possible, aux différentes organisations de l'U. R. ;

10. Souscription pour la propagande de notre C. F. T. C.

Nous comptons sur le dévouement et l'esprit syndical de tous pour mener à bien nos projets de 1926.

## Union Nantaise

DES

Syndicats de Travailleurs Chrétiens

6, rue de Bel-Air, Nantes

### Permanence

La permanence est assurée tous les jours au siège, 6, rue de Bel-Air : le matin, de 8 à 9 heures et de 11 h. 30 à 14 heures ; le soir, de 17 heures à 18 h. 30.

De plus, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de 19 à 20 heures, ainsi que les samedis, de 17 à 19 heures, la permanence est assurée par le Secrétaire général, qui recevra les adhésions et fournira tous renseignements.

### Conférences Syndicales

LA DOCTRINE CATHOLIQUE ET LES SYNDICATS  
par le R. P. de Forgues

Pour sa séance de rentrée, l'U. N. avait organisé, hier, dans sa salle de la rue de Bel-Air, une jolie réunion où nous avons

## AU BON RESSEMELAGE

Place Sainte-Croix, NANTES

RIEN que de  
Solides Réparations

Livraison sous 2 jours

Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 h.

REMISE 5% AUX SYNDIQUÉS

applaudi des artistes amateurs d'un réel talent. La partie la plus importante de la réunion était réservée, toutefois, à la conférence du R. P. de Forgues, sur « La Doctrine Catholique et les Syndicats. »

Présenté par M. Pressensé, en quelques mots bien sentis, le R. P. de Forgues entre tout de suite dans le plein de son sujet. Rien de plus pathétique, nous dit-il, que le sort des classes laborieuses qui doivent gagner leur pain à la sueur de leur front ; l'Eglise s'est toujours intéressée à elles d'une manière toute particulière, et elle s'est efforcée de faire en sorte que les grands principes de justice et de charité ne soient pas oubliés à leur détriment.

La question sociale est tellement vaste et tellement délicate qu'il serait bien évidemment impossible d'en faire le tour en une seule conférence. On peut, néanmoins, le résumer très brièvement en disant que l'Eglise, qui est en dehors et au-dessus de tous les conflits humains, ne cherche qu'une chose : faciliter dans toute la mesure du possible, le salut de l'âme de tous ses enfants, et par conséquent leur assurer à tous les moyens, même matériels, qui leur sont nécessaires pour atteindre cette fin.

Or, le travail, pour l'Eglise, c'est l'effort de l'individu pour produire ce qui lui permet de vivre, et l'individu a un droit indéniable à gagner ce pain, qui est nécessaire au maintien de la vie.

N'oublions pas, d'ailleurs, que, comme le rappelle fort opportunément Pie IX, « tout homme ici-bas, d'une manière ou de l'autre, doit travailler ». A côté du travail manuel, il y a le travail intellectuel, mais aucun être humain n'est dispensé de se livrer à l'un ou à l'autre. Tous, par conséquent, doivent travailler, et travailler, dit le Grand Pape : avec honnêteté, justice et charité, ayant toujours présents à l'esprit la pensée de Dieu et le souvenir de ses préceptes ». Léon XIII a été aussi net en disant : « que le travail est la condition naturelle de l'homme, et que refuser de s'y soumettre est se soustraire à un devoir fondamental ».

Les Travailleurs Chrétiens ne sont pas de ceux qui s'efforcent de travailler toujours le moins possible, parce qu'ils savent que, à côté de son caractère obligatoire, le travail a, en outre, un caractère méritoire. Le travail est une expiation. Avant la faute du premier homme, le travail eût été obligatoire au même titre qu'aujourd'hui, mais il eût été agréable, aujourd'hui, il est pénible ; raison de plus pour nous y soumettre de plein gré, parce que ce caractère pénible nous permet ainsi de satisfaire, dans une certaine mesure à nos dettes vis-à-vis de la justice divine.

Le travailleur a, non seulement le droit de pouvoir obtenir, grâce à son travail, un salaire lui permettant de vivre et d'élever sa famille, mais il a aussi le droit de s'associer à d'autres travailleurs pour la défense de ses intérêts légitimes. C'est cette considération qui justifie, aux yeux de l'Eglise, l'existence des syndicats. Le syndicat, par conséquent, n'a pas pour but unique, ni même principal, de provoquer une augmentation continue des salaires, à plus forte raison ne doit-il jamais devenir un instrument de guerre civile.

On peut regretter que la disparition des corporations ait éloigné l'un de l'autre le patron et l'ouvrier. L'extension de la grande industrie, qui a été si considérable au cours du dernier siècle, a creusé encore davantage le fossé existant entre eux. Si ces faits expliquent, hélas ! dans une certaine mesure l'acuité des difficultés qui existent, aujourd'hui, entre le travailleur et le patron, ils ne sont tout de même pas une raison suffisante pour légitimer cette abominable doctrine de lutte des classes, à laquelle les syndicats rouges se sont malheureusement attachés.

Comme le disait fort justement M. Millebrand : « Les patrons ne peuvent pas être misérables sans que les ouvriers ne le deviennent aussi à leur tour. » Et, il est bien évident, en effet, que, du jour où le Syndi-

# GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

# COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES  
15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES  
15, rue du Calvaire

La plus importante organisation française spécialisée dans le tissu

MAISONS DE VENTE A PARIS (place Saint-Philippe-du-Roule) ET DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

cat détournant sa force du but légitime, auquel elle devrait être employée, veut la diriger contre le patron, et l'oblige, par exemple, ainsi à fermer son usine, c'est immédiatement pour le travailleur le chômage et c'est bientôt la misère. Un syndicat chrétien comprend mieux son rôle; il s'efforce de fournir au patron d'excellents travailleurs qui ne songent qu'à lui donner la plus entière satisfaction, et à collaborer pleinement avec lui. Ces travailleurs ne sont ensuite que plus forts, si le patron se refuse à tenir compte de leurs demandes légitimes, pour l'obliger à les satisfaire par les moyens que la justice, tempérée par la charité, leur permet d'employer. Ce n'est pas d'ailleurs, d'une façon générale, par la menace et la violence, qu'on arrive ici-bas à faire reconnaître ses droits, c'est par une attitude calme autant qu'énergique qui impressionne bien davantage l'interlocuteur.

Pour conclure, le Père de Forgues recommande à ses amis, les Travailleurs Chrétiens, d'aimer et de fortifier leur syndicat, d'en faire une grande force capable de discuter avec autant de loyauté et de dignité que de compétence les intérêts légitimes de leur profession avec les patrons ou leurs mandataires qualifiés.

Les applaudissements nombreux qui saluent la fin de la conférence du R. P. de Forgues, lui ont prouvé avec quel intérêt ses explications avaient été écoutées, et il n'est pas douteux que cette conférence produira d'heureux fruits.

Dans les quelques mots de remerciements qu'il a adressés au R. P. Forgues, M. Pressensé a annoncé une nouvelle conférence sur « le droit et les devoirs des syndiqués chrétiens » qu'il fera lui-même dans la même salle, le 24 mars. Il a constaté, avec satisfaction, que les employés venaient de plus en plus nombreux au Syndicat chrétien, et il a adressé un appel bienveillant aux ouvriers, pour imiter leurs camarades de Saint-Nazaire, qui comprennent si bien l'esprit syndical chrétien, et qui ont constitué, là-bas, un groupement de la C. F. T. aussi nombreux que vivant.

La séance s'est terminée à 10 heures, après le tirage de la tombola.

E. D.

Dans le prochain numéro, nous rendrons compte de la conférence faite le 24 mars par Gustave Pressensé.

La conférence d'avril aura sans doute lieu le mardi 21, sera donnée par M. le Docteur Le Meignan, et aura pour sujet :

« Les Accidents du Travail ».

Elle sera annoncée par les journaux.

**Société de Secours Mutuels**  
DE L'UNION DES SYNDICATS  
DE TRAVAILLEURS CHRETIENS  
DE LA LOIRE-INFERIEURE  
Siège, 6, rue de Bel-Air

Réunion du Conseil d'administration le mardi 16 avril, à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air.

PERCEPTION DES COTISATIONS

Seulement le dimanche 4 avril, de 9 h. à 10 h., au siège, 6, rue de Bel-Air.

**COMPAGNIE NANTAISE**  
DE  
**NAVIGATION à VAPEUR**

Quai de la Fosse - NANTES  
Téléph. 0.14-7.49

**SERVICES**  
des MESSAGERIES de l'OUEST

Nantes à Trentemout  
Nantes au Pellerin  
Nantes à Saint-Nazaire  
Saint-Nazaire à Mindin  
Pornic à Noirmoutier  
Nantes à Belle-Ile  
Belle-Ile à Quiberon

CONSULTER L'INDICATEUR OFFICIEL DES M. O.

**LOCATIONS - EXCURSIONS**  
Prix Spéciaux pour Sociétés Sportives et de Bienfaisance

## Assemblée générale

L'Assemblée générale aura lieu le dimanche 25 avril, à 9 h. 30, au Siège, 6, rue de Bel-Air.

Ordre du jour :

1. Discours du Président ;
2. Lecture du procès-verbal de la dernière séance ;
3. Rapport moral par le Secrétaire ;
4. Compte rendu du Trésorier ;
5. Ratification des nouveaux membres du bureau ;
6. Questions diverses.

N. B. — La présence est obligatoire et toute absence est passible de l'amende, article des statuts.

En raison de l'Assemblée générale, il n'y aura pas de perception le 1<sup>er</sup> dimanche de Mai, les paiements se feront après l'Assemblée générale.

## Caisse Rurale et Urbaine des Syndiqués Chrétiens de Nantes

6, rue de Bel-Air

Nous rappelons à tous les Syndiqués qu'une Caisse rurale et urbaine existe à l'Union Nantaise des Syndicats des Travailleurs Chrétiens où les Syndiqués pourront déposer et emprunter.

La permanence des Syndicats pourra fournir tous renseignements utiles. On peut s'y adresser de 19 à 20 heures, 6, rue de Bel-Air.

## La Maison Familiale

Société d'Habitations à Bon Marché, réunie à l'Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs chrétiens. Siège social, 6, rue de Bel-Air.

Permanence par le secrétaire, tous les jours, de 16 à 19 heures.

## SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

Le service d'achats est ouvert les mardis et jeudis, de 14 heures à 19 h. 30 ; mercredis et vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30 ; le samedi matin, de 8 h. 30 à 11 heures ; le soir, de 14 h. à 19 heures.

## COOPERATION

Nous tenons à la disposition des syndiqués des deux sexes, à jour de leur cotisation, la liste des Maisons qui accordent, sur présentation de la carte syndicale, des escomptes sur tous achats.

## Syndicat des Employés

du Commerce et de l'Industrie

6, rue de Bel-Air, Nantes

## Convocation

La réunion du Conseil syndical aura lieu le deuxième vendredi, 9 avril, à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

## Réunion des groupes

Deux groupes se sont réunis durant le cours du mois de mars, d'abord celui de la Nouveauté, le mardi 16 mars, et celui des Représentants et Voyageurs, le dimanche 21 mars.

## Famille Syndicale

FIANÇAILES

Notre camarade Charles Renelleau, membre du Conseil Syndical, avec Mlle Germaine Hémyer, du 14 février.

Emile Fromentin avec Mlle Gabrielle Cetoulat, du 7 février.

Nos sincères félicitations.

## DECES

Monsieur Ballu, père de notre camarade de Ballu, décédé le 26 mars.  
Sincères condoléances.

## Syndicat de la Métallurgie et parties similaires

Siège : 6, rue de Bel-Air

Le Conseil Syndical s'est occupé surtout de l'étude des salaires en vue d'une réponse à faire à la Fédération de la Métallurgie et d'une entente prochaine avec les Syndicats de la région nazairienne pour la préparation d'un bordereau commun.

## Syndicat des Cheminots

Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

Réunion du Dimanche 7 Mars

Si la réunion a été peu nombreuse par les présences, elle a été fructueuse par la discussion et les résolutions prises en vue d'intensifier la propagande et d'arriver à obtenir dans une ville comme Nantes un groupement fort et puissant.

Le prochain numéro donnera la date de la réunion de mai.

## Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement

### Appel aux syndiqués

Au moment où tous les travailleurs doivent s'unir sur le terrain professionnel, le Conseil syndical fait un pressant appel à tous les travailleurs susceptibles d'adhérer à nos syndicats chrétiens, pour venir grossir notre effectif, afin d'être forts pour l'action professionnelle.

## Section des Dames

### Syndicat

### des Dames employées

du Commerce et de l'Industrie

18, rue Talensac. Téléphone : 19.55

### La Vie Syndicale

Le vote des femmes est-il légitime ?

D'après les lois providentielles, l'homme et la femme forment à eux deux un être complet. Il est donc étrange que les hommes d'état contemporains les aient séparés sur le terrain politique. Ce qui est vrai au point de vue physiologique et familial doit l'être au point de vue public. Dans l'organisation de la vie générale d'un pays, la femme est appelée comme l'homme à donner son mot, à exercer son influence, à entrer en collaboration avec l'homme.

Cette collaboration nécessaire de l'homme et de la femme pour le bien commun doit s'exercer par la spécialisation de leurs attributs : il y a des devoirs pour lesquels l'homme est, avant tout, compétent ; il y a des questions pour lesquelles la femme, à son tour, est compétente à l'exclusion de l'homme. S'il est vrai que la Société n'est qu'une transposition de la vie familiale, pourquoi refuserait-on à la femme des droits dans le domaine public ? Donc, en soi, le vote des femmes est légitime ; c'est une lacune et une infirmité des sociétés humaines là où la femme ne

## Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCESSEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaurès)

→ Téléphone 25.90 ←

Lumière - Force - Sonnerie - Téléphone  
Grand choix de Lustrerie

Remise 5/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

## Chaussures Charles Tessier

RÉTHORÉ-TESSIER, Propriétaire

5, Rue de Felire (face au Marché)

Maison de Confiance  
LA PLUS ANCIENNE DE L'OUEST

NANTES

Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

possède pas le pouvoir d'exercer son influence sur la chose publique.

On fait valoir sur cette question de fond quelques objections. On dit que si la femme est admise au vote, elle sera arrachée au foyer familial, qu'il est dangereux de la jeter dans la vie politique où elle aura à lutter contre une concurrence périlleuse, où elle oubliera ses devoirs domestiques.

On nous la montre faisant partie des comités électoraux où sa dignité sera compromise. Qui l'oblige à aller dans les assemblées électORALES ? Beaucoup d'hommes qui votent avec compétence n'y vont jamais.

Elle peut se tenir au courant des questions publiques sans prendre part à ces assemblées. Si la femme admise à voter reste dans le domaine de sa compétence, elle ne perdra jamais de vue ses devoirs d'épouse et de mère, parce que votant, c'est ce devoir qu'elle travaillera à soutenir.

En résumé, sous quelque aspect qu'on l'envisage, le droit des femmes au vote est incontestable.

## Convocation

Le prochain Cercle d'études aura lieu le dimanche 11 avril, à 8 heures 3/4.

## Promenade Syndicale et Kermesse

La promenade syndicale se fera le 2 mai, à La Baule. On pourra se présenter, pour les renseignements et les inscriptions, à la permanence du 18 au 26 avril, dernier délai.

La Kermesse aura lieu le 27 juin. Veuillez y penser, le dire autour de vous, et réunir toutes les industries possibles pour donner à cette fête un cachet tout nouveau qui la rende de plus en plus attrayante.

## Cercle d'études

du 7 Mars

Conférence de M. Ligot

de la Jeunesse Catholique de Niort

## LA PREPARATION AU MARIAGE

Il est des professions qui ne conviennent pas, d'une façon générale à la femme mariée : toutes celles qui ordinairement au cours des âges ont été réservées aux hommes. Je viens vous dire, Mesdemoiselles, ce que je crois devoir dire aux jeunes filles qui seront des femmes demain.

Il est un genre d'apprentissage dont on ne parle pas, mais dont la nécessité s'affirme chaque jour davantage, c'est la science que devra acquérir la femme d'aujourd'hui et qu'il est indispensable de posséder : la science de la vie.

Vous êtes des jeunes filles qui rêvez au jour où vous échangerez au pied de l'autel de solennelles promesses. Demain, vous aurez une maison à gouverner, un foyer à diriger ; demain toutes les prérogatives, mais aussi toutes les responsabilités. Il faut que la famille vive. Pour subsister et se développer, elle a besoin d'une organisation que je veux étudier avec vous.



COURS DE COUPE ET COUTURE

ENTRÉES et SALLES spéciales  
pour les Dames et les Jeunes Filles  
(PROFESSEURS DAMES)

## ÉCOLE PIGIER

6 et 8, Rue Crébillon - NANTES

Enseignement Rapide, Individuel, et à peu de frais  
au moyen de Documents réels (COURS ORAUX et par CORRESPONDANCE  
Inscriptions à toutes époques de l'année

PLACEMENT gratuit des ÉLÈVES

199 Emplois offerts en 1924, 88 Élèves placés

TRAVAUX DE COMPTABILITE

## CHAUSSURES LEGENDRE

20, Rue Contrescarpe - NANTES

Le plus grand Choix  
La meilleure Qualité  
Luxe et Classique

REMISE A MM. LES MEMBRES DU SYNDICAT CHRÉTIEN

L'organisation de la famille comporte une direction qui se préoccupe de mille soins journaliers, l'orientation des enfants, une organisation de repos, de travail, de vacances. Le chef de famille doit diriger vraiment et ne pas se laisser conduire par les événements. Il convient aussi que la femme se mette en mesure de se substituer lorsque celui-ci abdique le pouvoir de direction.

Envisageons en particulier la gestion des ressources du ménage qui tient à la fois de l'organisation et de l'administration. Il faut diriger et prévoir ; seul, dans la famille, le mari est le chef qui dirige, le Président du Conseil, allais-je dire, et vous, vous serez le Ministre des Finances, et le temps actuel dit toute l'importance de ce rôle. Il y a bien des paragraphes dans le chapitre des dépenses, et il n'y a pas, pour un chef de famille, de meilleure leçon d'économie que de méditer sur leur longue énumération. Aucune règle précise ne peut être donnée ; la condition de la famille, le nombre des enfants, la situation sociale, la nature ou l'importance des ressources entrent en ligne de compte pour l'établissement du budget...

Le charme du foyer ne se mesure pas au prix du loyer et pour qui est industriel, un mobilier simple peut bien être confortable. Chargez-vous autant que possible du blanchissage et soyez votre propre couturière. N'avez-vous pas des doigts de fées qui font de véritables merveilles ?

Les jeunes gens ne font pas leurs femmes des jeunes filles qui ne font que parader et que leurs mères servent comme des demoiselles. Les jeunes gens d'aujourd'hui craignent les bas de soie et les robes de soie.

Il y a aussi le chapitre des charges diverses dont quelques-unes sont totalement incompressibles, notamment les cotisations syndicales, le denier du culte qui oblige en conscience les catholiques, le soutien des œuvres de paroisse, au même titre que l'impôt doit figurer au chapitre des dépenses du budget.

Faut-il négliger le plaisir ? Le supprimer complètement serait inhumain, mais le devoir sera de le réduire au minimum. On vit très bien sans théâtre et sans cinéma.

Il ne faut pas oublier le chapitre des enfants, leur place est importante ; si grande soit-elle, il ne faut pas chercher à la réduire. Vos enfants donneront leur plein épanouissement à l'amour conjugal qui, sans eux, ne serait pas complet.

Vous saurez concilier l'économie avec l'éducation. Dites-vous souvent : « Si je me mariais demain, serais-je capable d'assurer le bonheur de mon foyer ? » L'amour en est l'élément essentiel et pour que l'amour dure dans la vie il faut le cultiver au lieu de l'abandonner au sort et de laisser chaque jour en emporter une parcelle.

Vous remplirez bien votre mission d'épouse et de mère, gardienne du foyer. Évitez l'irrégularité, c'est la page capitale de l'économie d'une maison ; soyez gaie, avenante, joyeuse ; que votre visage ne trahisse aucune préoccupation, paraissez toujours heureuse et vous le serez réellement si vous savez conduire votre maison.

Comme tous les êtres vivants, la famille a ses vicissitudes. Il s'agira d'assurer à votre famille un minimum de sécurité et vous vous efforcerez d'accroître votre capital pour établir vos enfants, comme vos parents l'auront fait pour vous-même et pour prendre, le moment venu, un peu de repos.

Henry Bordeaux écrivait un jour : « On n'aperçoit pas ce trésor quotidien amassé par les doigts d'une femme qui sait elle-même comment on fait toutes choses... et qui, par surcroît, donne, en temps opportun, le conseil de bon sens, de clair jugement, de fine conscience qui évite la grave erreur, qui assure l'avenir de la carrière sans que le professionnel lui en attribue le mérite ou s'en soit même douté. »

### Conseil des prud'hommes

Faites-vous inscrire, faites inscrire vos amis sur les listes électorales prud'homales.

La révision des listes se fera du 1<sup>er</sup> au 20 avril. Songez-y ! C'est un devoir ! Il faut que le résultat réponde à notre atten-

## CRÉDIT NANTAIS

ANC<sup>ME</sup> M<sup>ME</sup> JULES ROUSSELOT & C<sup>IE</sup>  
Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de Francs  
Rue Lafayette, 18 - NANTES

TÉLÉPHONE : 5.07 - 16.56 - 21.80

SUCCURSALES : QUIMPER, BREST, LORIENT  
BUREAUX :  
CARHAIX, CHATEAULIN, CONCARNEAU, DOUARNENEZ,  
PONT-L'ABBÉ, QUIMPERLÉ, SAINT-POL-DE-LÉON

Compte Postal : NANTES N° 200 - Adr. Télég. : CRÉDIT NANTAIS NANTES  
Registre du Commerce : NANTES n° 129 B

Le Crédit Nantais fait toutes les Opérations de Banque

te ! A l'heure actuelle, l'indifférence est plus qu'une faute... sur ce terrain, comme sur tant d'autres... C'est elle qui cause les ruines, qui permet les révolutions, qui laisse le champ libre aux pires catastrophes...

### Famille Syndicale

#### NECROLOGIE

Nous vous faisons part de la mort de Mlle Danic, décédée en février, à l'âge de 23 ans. Trois messes ont été célébrées à son intention en l'Eglise Sainte-Anne, sa paroisse.

Mlle Marie-Thérèse Fonteneau a eu la douleur de perdre sa mère ; Mlle Lucienne André, son père.

A nos chères amies et à leurs familles, nous adressons l'expression de notre vive sympathie et nos chrétiennes condoléances.

### Syndicat de l'Aiguille

#### Convocation

Réunion générale des deux sections, le dimanche 25 avril, siège social, 6, rue Bel-Air, à 17 heures.

#### Remerciements

Mlle Morandea, présidente de la Section de l'Habillement, ainsi que son conseil syndical, adressent leurs remerciements les plus sincères aux personnes amies et bienfaitrices qui sont venues dans un même élan de générosité visiter la vente de charité du 7 mars, si bien installée, dans la grande salle des fêtes des Travailleurs chrétiens, rue de Bel-Air.

La Secrétaire.

### RÉGION NAZAIRIENNE

#### Tournée de propagande

Les samedi 20 et dimanche 21 mars, Gustave Pressensé, entouré des Conseils syndicaux de Saint-Nazaire, a fait une tournée et s'est entretenu des questions syndicales à Saint-Nazaire, Méan et Trigac. Dans cette dernière ville, les conseillers du nouveau Syndicat de Saint-Malo-de-Guersac étaient présents.

Le prochain « Messenger » rendra compte du travail important de cette tournée syndicale.

### INDRET

#### Syndicat des Ouvriers de l'Arsenal d'Indret

##### ASSEMBLEE GENERALE

La séance fut ouverte à 18 heures, devant un nombreux auditoire. Plus de 80 syndiqués avaient répondu à l'appel qui leur a été fait. Notre dévoué Président commença d'abord par offrir ses vœux de bonne année à tous les Membres de notre Syndicat ainsi qu'à leurs familles. Il insista particulièrement sur la propagande à faire autour de nous, de façon que notre groupement devienne de plus en plus florissant, vivant toujours sur de beaux espoirs. Nous avons foi dans nos destinées syndicales, et ce que nous voulons, nous autres dans notre syndicat professionnel, c'est grouper tous les camarades de bonne volonté à travailler avec nous de façon à améliorer notre sort de travailleurs. Notre Président nous fit un rapport de la réunion du Conseil de l'Union Régionale de l'Ouest auquel il assista avec un autre délégué, puis il don-

## H. LANGLOIS

Fabricant - Bijoutier - Joaillier

19, Rue de la Marne - NANTES  
HORLOGERIE - ORFÈVRE

REMISE 10% AUX MEMBRES DU SYNDICAT

na la parole à notre représentant du Congrès de Morlaix. Celui-ci parla surtout aux jeunes qui sont l'espoir et les encouragea longuement à persévérer à travailler de manière à devenir l'élite de notre formation syndicale. Diverses questions furent mises à l'étude et approuvées à l'unanimité.

Puis le trésorier nous fit l'état de sa caisse, félicitons-le pour sa bonne gestion toute de sagesse et de prudence. Avant de se quitter on renouvela une partie du bureau, les titulaires ayant mérité la confiance se virent renouveler leur mandat et le poste de secrétaire fut confié à un jeune. Avant de terminer, nous faisons de nouveau appel à tous les camarades pour venir puiser chaque samedi à la sortie du travail à notre petite bibliothèque. Nous encourageons ceux qui veulent un peu de justice ici-bas. Qu'ils viennent à notre syndicat professionnel, ils seront sûrs d'ailleurs d'être bien reçus et trouveront auprès de nous le meilleur accueil.

Le Secrétaire :

E. NICOLAS.

### L'avarice et la pauvreté

L'usage fait perdre souvent aux mots plus ou moins de leur précision.

Il en est ainsi du mot « avarice ».

Vulgairement, on n'envisage d'ordinaire sous ce mot que le côté ridicule de l'avarice, le travers de certains vieillards, par exemple, qui se privent du nécessaire pour amasser.

L'avarice est tout autre chose. C'est la cupidité, la passion des richesses.

Et par richesse, on n'entend pas seulement l'argent, mais toutes les choses propres à satisfaire nos besoins, telles que les terres, les mines, les ateliers, les usines, leurs produits, etc.

La richesse n'est pas un mal en soi.

Absolument parlant, tout appartient à Dieu ; nous n'avons que l'usufruit.

Cependant la propriété individuelle est légitime en soi : elle est droit naturel.

Un ouvrier, par exemple, travaille en vue d'un salaire, ce salaire est bien à lui. S'il parvient à en économiser une partie, ces économies sont bien à lui. Et si, avec ces économies, il achète une terre, cette terre est bien à lui.

La richesse jointe à la conscience est une bien belle chose et savoir se servir de sa richesse, n'est-ce pas le plus noble des arts.

Les riches par leur situation, leur éducation, le temps dont certains disposent, ont en mains une influence réelle plus ou moins considérable.

Par suite, ils peuvent faire beaucoup de bien ou beaucoup de mal, car, dit un vieux proverbe juif : Tout obéit à l'argent !

Le mal n'est pas d'être riche, ni de travailler pour s'enrichir ; le mal c'est la cupidité, l'amour déréglé, la passion des richesses qui veut se satisfaire à tout prix.

Aussi a-t-on pu dire que la racine de tous les maux est la cupidité !

C'est une sorte d'idolâtrie qui, pratiquement, fait de la richesse un dieu, une idole.

C'est le culte renouvelé du veau d'or, à qui l'on sacrifie tout ce que l'on a de plus précieux.

Aussi a-t-on pu dire avec raison que l'homme cupide a une âme vénale, une âme à vendre.

La cupidité de certains fournit, il faut le dire bien haut, fournit, dis-je, une arme terrible entre les mains des socialistes ou communistes, qui, généralement, à tort, je le veux bien, s'entendent à merveille à soulever les passions en mettant en parallèle la richesse des uns et la pauvreté des autres ; en faisant, avec des trémolos dans la voix, un sombre tableau,

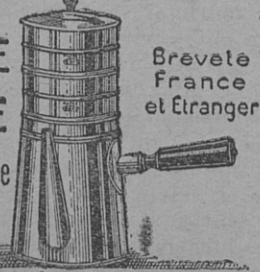
## POUR VOTRE CAFÉ

servez vous du

# Cof's

DOUBLE  
FILTRE  
Interchangeable

Breveté  
France  
et Etranger



25% d'ÉCONOMIE

POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE,  
ÉCRIRE A M. PINARD & FILS, 2<sup>ème</sup>, RUE RICHER - NANTES

R. C. Nantes 410 B

de la misère à laquelle les travailleurs sont exposés.

Leur succès est facile, car ils confondent précisément pauvreté et misère.

Il est pauvre celui qui n'a que ses bras pour gagner sa vie.

En principe, il faut que son salaire soit suffisant à faire vivre un homme sobre et honnête, dit Léon XIII.

Mais il tombe dans la misère le pauvre aux prises avec la maladie.

Il tombe dans la misère le pauvre incapable de travailler par suite d'infirmité ou de vieillesse.

Il tombe dans la misère, parfois dans la misère noire, le pauvre chargé d'une nombreuse famille que son salaire est incapable de subvenir.

Mais la pauvreté en elle-même, ce n'est pas la misère, ce n'est pas un fléau, ce n'est pas une honte, elle ne fait pas le malheur.

La charité ou plus exactement la bienfaisance envers le miséreux, d'accord ; mais la justice d'abord envers les humbles travailleurs que nous sommes !

La pratique de la justice, au sens chrétien du mot, voilà le moyen, et le seul, d'enlever aux agitateurs révolutionnaires l'arme, qui dans leurs mains, serait un engin terrible de destruction de la propriété, même légitimement acquise, d'anéantissement de la civilisation qui nous ferait reculer de vingt siècles et nous ramènerait à la barbarie.

La pauvreté n'est pas la misère.

Il faut, dit en substance Léon XIII après saint Thomas, il faut une certaine somme de biens pour pratiquer la vertu.

La pauvreté ainsi comprise est la mère de la sagesse.

Le Christ, ses Apôtres, les religieux l'ont embrassée.

La véritable richesse d'ailleurs est la valeur morale de l'individu.

Un homme ne se mesure pas à sa taille, ni à son poids, ni à celui de sa bourse, mais à sa valeur morale, c'est-à-dire à sa conscience.

Quelle que soit sa situation sociale, celui qui n'a pas de conscience ne mérite que le mépris.

Le simple ouvrier pauvre, mais consciencieusement honnête est plus grand que le riche sans conscience.

Il n'y a pas deux morales : une pour ceux qui sont en haut et une pour ceux qui sont en bas.

L'ouvrier doit travailler consciencieusement, c'est entendu.

Mais le patron qui l'occupe doit le traiter avec non moins de conscience, non pas comme un outil, mais comme un frère dans le Christ.

Que chacun, dans sa sphère, remplisse son devoir en conscience, à savoir en pratiquant, sans tergiverser, sans épiloguer, la justice et la charité ; la paix sociale est à ce prix.

Léon VIELLEFON.

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSÉ.

## Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

SUCCESSIONS

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - Rideaux - Literie - Tapis

Manufacture au Mont-Goguet